Suisse : un demandeur d’asile s’enfuit pendant que d’autres Africains tentent de violer une femme “Je savais qu’un Blanc allait l’aider”

24/01/2019 à 13h15



Les cris de la jeune femme africaine ont pénétré bien au-delà du parc, **tandis que deux Érythréens arrachaient son chemisier et son pantalon dans les bois et tentaient de la violer**. Le troisième Érythréen, Tayé (nom modifié), est parti à ce moment-là. Comme il l’a déclaré hier au tribunal correctionnel de Muttenz, il ne voulait rien avoir à faire avec cela et il s’est enfui.

Toutefois, il aurait incité ses deux amis à avoir des rapports sexuels avec la femme “**afin de montrer qu’ils sont de vrais hommes**“.

Dans tous les cas, Tayé n’était plus là quand ses amis ont attaqué la femme dans le parc. **C’est un Suisse courageux qui a entendu les cris et qui s’est précipité sur les lieux pour empêcher le viol.** Les deux hommes ont abandonné la victime et se sont enfuis. Tayé a déclaré plus tard à l’enquêteur **qu’il avait vu cet “homme blanc” et qu’il savait qu’il allait aider la femme**.

Après cette agression, Tayé est parti pour l’Angleterre, alors qu’il avait déposé un recours contre le rejet de sa demande d’asile et qu’il devait attendre la décision des autorités. Pour la procureure, c’est une preuve supplémentaire que Tayé est coupable de complicité […]

Les juges ont voulu savoir exactement ce qui s'était passé hier : "Pourquoi saviez-vous que le témoin allait aider ? Où vous trouviez-vous exactement ? Pourquoi le témoin aiderait-il si vous prétendez qu'il ne s'est rien passé ?" **Tayé s'est de plus en plus empêtré dans des contradictions**. Mais malgré ses contradictions – **que la procureure a qualifiées de mensonges** – l'Érythréen a été acquitté au bénéfice du doute.

Le fait que Tayé ait pris ses distances, qu'il ait probablement même entendu les cris et qu'il n'ait pas porté secours, a été considéré par le tribunal comme moralement répréhensible, mais non pertinent sur le plan pénal.

[…]

(Traduction Fdesouche)

Bazonline.ch